

## **Synthèse de la consultation dans le cadre de la participation par voie électronique du public**

Projet de modification de la construction d'une serre agricole et d'extension d'une serre existante par la réalisation d'un local de conditionnement avec toiture dotée de panneaux photovoltaïques et la création d'une réserve d'eau supplémentaire

**SARL ABC 14 – PC n° 014 167 24 P0006 M01**

# Sommaire

I – Contexte du projet.....	3
II – Contexte de la consultation dans le cadre de la participation par voie électronique du public.....	6
III – Les modalités de la consultation .....	7
IV – Synthèse des contributions .....	16
V – Modalités de mise à disposition de ce bilan .....	17
La réglementation : .....	17
Bilan de la mise à disposition : .....	17
V – Conclusion .....	18
ANNEXES.....	19
Annexe 1 : Arrêté de Monsieur le Maire portant ouverture de la procédure de participation par voie électronique du 18 juin 2025.....	19
Annexe 2 : Annonces légales .....	21
Annexe 3 : Certificat d'affichage de la Mairie de Cuverville .....	23
Annexe 4 : Observations déposées dans le registre de l'Hôtel de Ville de Colombelles .....	24
Annexe 5 : Observations déposées dans le registre de l'Hôtel de Ville de Cuverville .....	24

## I – Contexte du projet

Le permis de construire modificatif n° PC 014 167 24 P0006 M01 a été déposé par voie dématérialisée le 11 février 2025 par la SARL ABC 14, représentée par Monsieur Pierre-Marie BATTAIS, en Mairie de Colombelles.

Le projet modifie le permis de construire n° PC 014 167 24 P0006, qui consiste en une construction d'une serre agricole de culture de 35 574 m<sup>2</sup> et l'extension d'une superficie de 287 m<sup>2</sup> de la serre existante (initialement accordée par le permis de construire n° PC 014 167 20 P0002 avec une surface de plancher de 35 687 m<sup>2</sup>). Il a été autorisé par arrêté favorable assorti de prescriptions en date du 25 novembre 2024.

Les modifications au permis de construire initial portent sur la création d'un local de conditionnement avec toiture dotée de panneaux photovoltaïques et la création d'une cuve d'eau supplémentaire d'un diamètre de 14,58 mètres.

Ce projet se situe en limite Est de la commune. Il est limitrophe à la commune de Cuverville, et plus particulièrement d'une zone d'activités dénommée « La Vanière ».

Le site, d'une superficie de 15 ha, comprend déjà une serre de culture sur 3,6 ha et un parking de 20 places à l'Ouest, ainsi que, à l'Est, une réserve d'eau de 15 000 m<sup>3</sup>, un bassin d'infiltration de 2 000 m<sup>2</sup> et un forage d'alimentation de 60 m de profondeur, pouvant prélever jusqu'à 11 000 m<sup>3</sup> d'eau par an. Le projet d'extension s'insère entre la serre existante et ces derniers ouvrages déjà aménagés. Le maître d'ouvrage prévoit d'y installer une nouvelle serre de 3,5 ha, accompagnée d'une seconde lagune de collecte des eaux pluviales de 15 000 m<sup>3</sup> en bordure Sud et d'un espace de stationnement supplémentaire d'une vingtaine de places avec voirie d'accès associée pour une surface de 2 000 m<sup>2</sup>.

Cette serre, d'une hauteur de 7,42 mètres identique à la serre existante, est destinée à une production de tomates, d'aubergines et de poivrons en agriculture biologique. Le projet prévoit un système d'irrigation à partir de bassins de récupération des eaux pluviales et du forage en appui. Le porteur de projet mutualisera pour ce faire les moyens de fonctionnement avec les structures en place (bassin, forage, électricité, chauffage issu du réseau de chaleur du centre de valorisation des déchets SYVEDAC). L'activité recrute actuellement 45 salariés travaillant sur le site (en pleine saison), auxquelles s'ajouteront 25 personnes supplémentaires pour l'exploitation de la nouvelle serre (en pleine saison également).

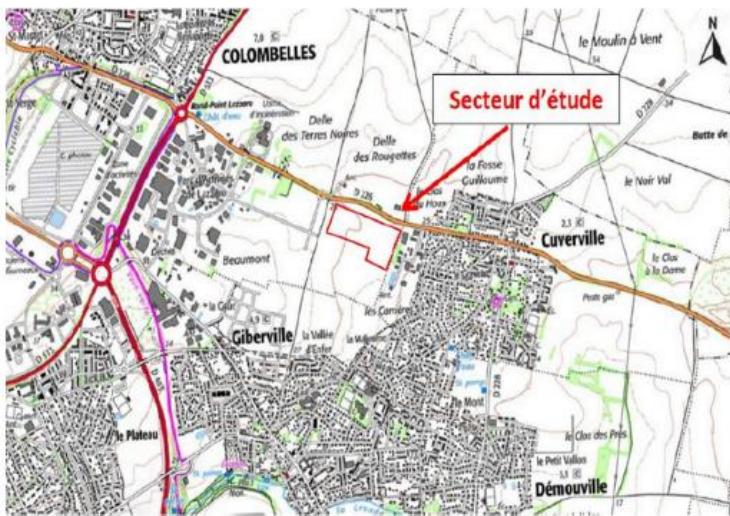


Figure 1: Localisation et configuration du projet (source : étude d'impact, p. 6 et 8)

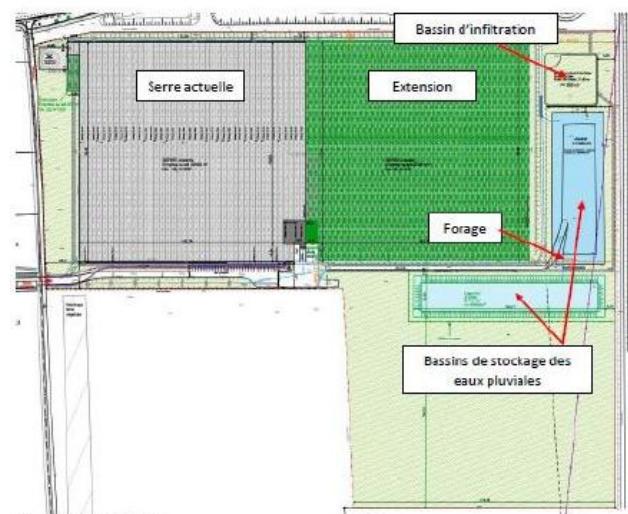


Figure 2: Plan du projet (source : p. 8 EI)

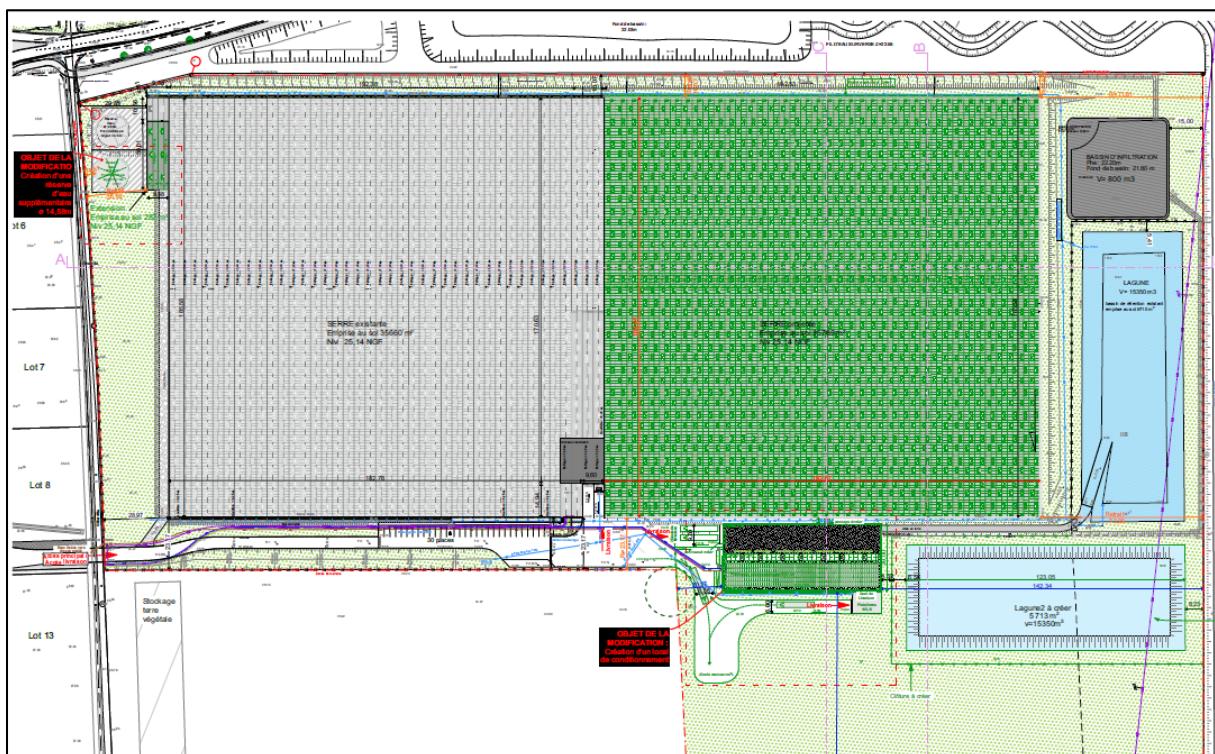


Figure 3 : Plan du projet PC 014 167 24 P0006 M01 (source : plan de masse)

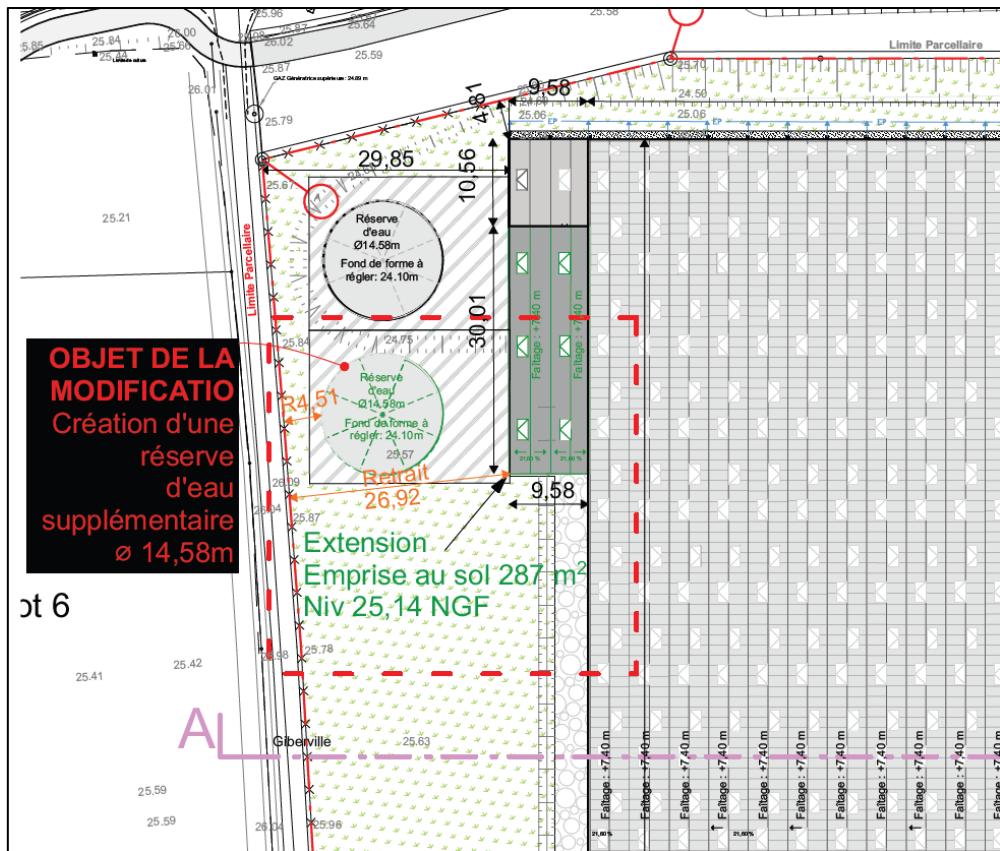


Figure 4 : Plan du projet PC 014 167 24 P0006 M01 (source : plan de masse)

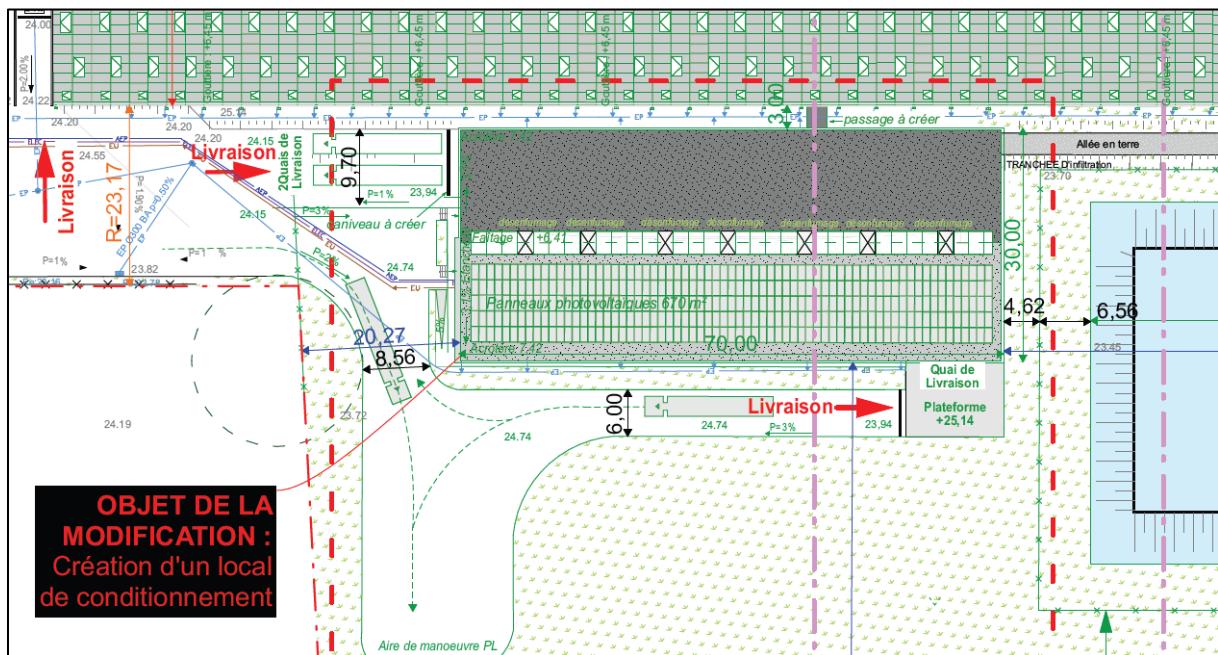


Figure 5 : Plan du projet PC 014 167 24 P0006 M01 (source : plan de masse)

## II – Contexte de la consultation dans le cadre de la participation par voie électronique du public

La participation du public par voie électronique a porté sur le projet d'ajout d'un local de conditionnement et d'ajout d'une cuve d'eau supplémentaire. Le permis de construire modificatif n° PC 014 167 24 P0006 M01 a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale n°2025-5870 le 17 juin 2025. Le permis de construire initial n° PC 014 167 24 P0006 avait également fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale n° 2024-5432 en date du 08 août 2024.

Cette consultation s'inscrit dans le respect des obligations réglementaires fixées par le Code de l'environnement, en particulier l'article L123-19, qui vise à garantir l'information et la participation active des citoyens dans les projets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement et la qualité de vie.

Cette consultation du public avait pour objectifs de :

- Informer les riverains et parties prenantes sur les détails du projet, ses finalités, et les mesures prévues pour en atténuer les impacts potentiels.
- Recueillir les avis, préoccupations et suggestions du public afin d'enrichir la réflexion autour du projet et d'éventuellement adapter certains éléments en fonction des retours.
- Garantir une transparence dans la prise de décision, en permettant aux citoyens d'accéder aux informations complètes et de participer activement à l'élaboration du projet.

Conformément aux exigences de la loi sur la démocratie de proximité n°2002-276 du 27 février 2002 et des différentes directives européennes visant à renforcer la participation des citoyens et la transparence dans les processus décisionnels, cette consultation s'inscrit dans une démarche de participation citoyenne et de développement durable, tendant à renforcer la légitimité et l'acceptabilité des projets d'aménagement du territoire.

Une étude d'impact actualisée a été réalisée pour le projet et jointe à la demande de permis de construire précitée conformément aux dispositions de l'article R431-16 du Code de l'urbanisme. L'avis n°2025-5870 du 17 juin 2025 affirmait la nécessité de la mise à jour de l'étude d'impact réalisée dans le cadre de l'instruction du permis de construire initial n° PC 014 167 24 P0006.

En effet, dans le cadre de l'instruction de la demande de permis de construire modificatif précitée et conformément à l'article R122-2 du Code de l'environnement, l'étude d'impact actualisée, incluse dans le dossier de permis de construire modificatif susvisé, a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas auprès de l'autorité environnementale, laquelle dans sa décision n° MRAe 2025-5870 du 17 juin 2025, a soumis sa réalisation à une évaluation environnementale.

Par ailleurs, par application de l'article L123-2 du Code de l'environnement qui prévoit que les demandes de permis de construire portant sur des projets de travaux, de construction ou d'aménagement donnant lieu à la réalisation d'une évaluation environnementale après un examen au cas par cas d'une part, et qui dispense ces mêmes demandes de permis de construire d'enquête publique au profit d'une participation par voie électronique d'autre part, implique que le projet de création d'un local de conditionnement et de création d'une cuve d'eau supplémentaire soit soumis à la présente participation du public dans le cadre de la procédure d'instruction du permis de construire modificatif concerné.

### III – Les modalités de la consultation

Les modalités d'organisation de la présente participation du public par voie électronique relative au projet de modification de construction d'une serre et de l'extension d'une serre existante par la création d'un local de conditionnement avec toiture dotée de panneaux photovoltaïques et la création d'une cuve d'eau supplémentaire d'un diamètre de 14,58 mètres, objet de la demande du permis de construire modificatif n° PC 014 167 24 P0006 M01, déposée par la SARL ABC 14, représentée par Monsieur Pierre-Marie BATTAIS, ont été déterminées par le Maire de Colombelles par arrêté municipal n°25.06.10 du 18 juin 2025.

Cette procédure de participation par voie électronique du public s'est déroulée pendant 30 jours consécutifs du vendredi 18 juillet 2025 à 12h00 au mercredi 20 août 2025 à 12h00 inclus sur le site Internet de la Ville ([www.colombelles.fr](http://www.colombelles.fr)).

Site Internet de la Ville de Colombelles avec une mise en ligne comme « actualités » le 18 juillet 2025 :



The screenshot shows the official website of the Ville de Colombelles. At the top, there is a navigation bar with links for 'Votre mairie', 'Démarches pratiques', 'Vivre à Colombelles', and 'Sortir et découvrir'. Below the navigation bar, there is a large image of a long, modern greenhouse structure. The main content area is titled 'ACTUALITÉS' and features a green header for an article. The article is titled 'Avis d'ouverture de procédure de participation du public sur la modification du projet de construction d'une nouvelle serre de culture à Colombelles'. It contains text about the public participation procedure, a contact email for observations, and links to the full dossier and environmental impact studies. At the bottom, there is a section for documents and a link to the environmental impact study.

Site Internet de la Ville de Colombelles avec une mise en ligne comme « actualités » du 18 juillet 2025 au 20 août 2025 :



**Vivez votre ville**

Démarches en ligne
Portail famille
Menus écoles
Gestion des déchets
Carte interactive
Emploi
Horaires
Contact

**• ACTUALITÉS**

 **Urbanisme**  
Avis d'ouverture de procédure de participation du public sur la modification du projet de construction d'une nouvelle serre de culture à Colombelles  
Une procédure de participation du public par voie électronique sera ouverte du 18 juillet au 20 août 2025

 **parc & jardin**  
**Vie municipale**  
Nouvelle réglementation : des espaces sans tabac pour mieux respirer  
Depuis le 1er juillet 2025, fumer est désormais interdit dans plusieurs espaces publics extérieurs, conformément au décret national visant à protéger petits et grands du tabagisme passif.

 **FERMETURE ESTIVALE**  
de la Cellule Emploi  
**DU 15 JUILLET AU 1ER AOÛT**  
On cas d'urgence, vous pouvez vous présenter au CCAS de Colombelles 7 Rue Jules Guesde ou au 02 31 85 57 00  
**Vie municipale**  
Fermeture estivale de la Cellule emploi  
Du 15 juillet au 1er août 2025

 **INFO CIRCULATION**  
Restrictions de circulation et de stationnement à Colombelles pour le Festival Beauregard  
**DU 1ER JUILLET 7H AU 7 JUILLET 14H**  
la Ville instaure une organisation spécifique du mardi 1er juillet à 7h00 au lundi 7 juillet à 14h00  
**Vie municipale**  
Mesures temporaires de circulation et de stationnement à Colombelles dans le cadre du festival de Beauregard

**• PUBLICATIONS** Voir tout 

**• AGENDA** Voir tout 

Agenda du site Internet de la Ville de Colombelles du 18 juillet 2025 au 20 août 2025 :



## Opérations d'aménagement

### NOUVELLES SERRES DE CULTURE

[Synthèse de la consultation dans le cadre de la participation par voie électronique du public 2024](#)

Du vendredi 18 juillet au mercredi 20 août 2025, une [...]

### NOUVELLES SERRES DE CULTURE



[Synthèse de la consultation dans le cadre de la participation par voie électronique du public 2024](#)

**Du vendredi 18 juillet au mercredi 20 août 2025**, une nouvelle procédure de participation du public par voie électronique sera ouverte pour recueillir vos avis ou poser vos questions sur la modification de la construction d'une serre de culture et de l'extension de la serre existante par la réalisation d'un local de conditionnement avec toitures dotées de panneaux photovoltaïques et la création d'une réserve d'eau supplémentaire d'un diamètre de 14,58 mètres.

#### **Nouvelle procédure de participation du public : modification du permis de construire d'une nouvelle serre de culture et l'extension de la serre existante**

Du vendredi 18 juillet au mercredi 20 août 2025, une procédure de participation du public par voie électronique sera ouverte pour recueillir vos avis ou poser vos questions sur la modification de la construction d'une serre de culture et de l'extension de la serre existante par la réalisation d'un local de conditionnement avec toitures dotées de panneaux photovoltaïques et la création d'une réserve d'eau supplémentaire d'un diamètre de 14,58 mètres située 5 rue du Four à Chaux à Colombelles.

Vous pourrez faire part de vos observations ou propositions, sous forme électronique, à l'adresse électronique suivante: [urbanisme@colombelles.fr](mailto:urbanisme@colombelles.fr) du vendredi 18 juillet 2025 à 12h00 au mercredi 20 août 2025 à 12h00 inclus.

Consultez le dossier complet :

- pièces constitutives de la demande de permis de construire (*en raison d'un poids importants de fichiers, le permis de construire est consultable sur demande à urbanisme@colombelles.fr*)
- études d'impact > [fichier 1](#) - [fichier 2](#)
- [avis de la Missions régionales d'autorité environnementale \(MRAe\)](#)

A l'issue de la présente procédure de participation du public et du délai d'instruction de la demande de permis de construire, le Maire de Colombelles statuera sur ladite demande.

La synthèse des observations et propositions du public sera consultable sur le site Internet au plus tard à la date de publication de la décision du Maire de Colombelles.

Documents :

- [Arrêté municipal portant avis d'ouverture de la procédure de participation du public par voie électronique sur un projet de construction d'une serre de culture et d'extension de la serre existante situé 5 rue du Four à Chaux à Colombelles](#)
- [Affiche portant avis d'ouverture de la procédure de participation du public par voie électronique sur un projet de construction d'une serre de culture et d'extension de la serre existante situé 5 rue du Four à Chaux à Colombelles](#)

Site Internet de la Ville de Colombelles du 18 juillet 2025 au 20 août 2025 accessible depuis <https://www.colombelles.fr/actualite/avis-douverture-de-procedure-de-participation-du-public-sur-la-modification-projet-nouvelle-serre-a-colombelles/>



ACTUALITÉS

Accueil > Actualités  
> Avis d'ouverture de procédure de participation du public sur la modification du projet de construction d'une nouvelle serre de culture à Colombelles

## Avis d'ouverture de procédure de participation du public sur la modification du projet de construction d'une nouvelle serre de culture à Colombelles

Du vendredi 18 juillet au mercredi 20 août 2025, une procédure de participation du public par voie électronique sera ouverte pour recueillir vos avis ou poser vos questions sur la modification de la construction d'une serre de culture et de l'extension de la serre existante par la réalisation d'un local de conditionnement avec toitures dotées de panneaux photovoltaïques et la création d'une réserve d'eau supplémentaire d'un diamètre de 14,58 mètres située 5 rue du Four à Chaux à Colombelles.

Vous pourrez faire part de vos observations ou propositions, sous forme électronique, à l'adresse électronique suivante: [urbanisme@colombelles.fr](mailto:urbanisme@colombelles.fr) du vendredi 18 juillet 2025 à 12h00 au mercredi 20 août 2025 à 12h00 inclus.

Consultez le dossier complet :

- pièces constitutives de la demande de permis de construire (*en raison d'un poids importants de fichiers, le permis de construire est consultable sur demande à [urbanisme@colombelles.fr](mailto:urbanisme@colombelles.fr)*)
- études d'impact > [fichier 1](#) - [fichier 2](#)
- avis de la Missions régionales d'autorité environnementale (MRAe)

A l'issue de la présente procédure de participation du public et du délai d'instruction de la demande de permis de construire, le Maire de Colombelles statuera sur ladite demande.

La synthèse des observations et propositions du public sera consultable sur le site Internet au plus tard à la date de publication de la décision du Maire de Colombelles.

Documents :

- [Arrêté municipal portant avis d'ouverture de la procédure de participation du public par voie électronique sur un projet de construction d'une serre de culture et d'extension de la serre existante situé 5 rue du Four à Chaux à Colombelles](#)
- [Affiche portant avis d'ouverture de la procédure de participation du public par voie électronique sur un projet de construction d'une serre de culture et d'extension de la serre existante situé 5 rue du Four à Chaux à Colombelles](#)

Différentes publications d'informations ont également été réalisées sur les réseaux sociaux dont dispose la Ville de Colombelles, tel que Facebook.

Publications sur Facebook du 18 juillet 2025 :

 **Ville de Colombelles**  
18 juil. • 

**[CONSULTATION PUBLIQUE] **

**17 Du vendredi 18 juillet 2025 au mercredi 20 août 2025,**  
donnez votre avis sur la modification du permis de  
construire d'une serre de culture et de l'extension de la  
serre existante située route de Cuverville.

 Participez à la procédure par voie électronique : posez  
vos questions et partagez vos remarques.

 Consultez le dossier complet et envoyez vos  
observations dès à présent :

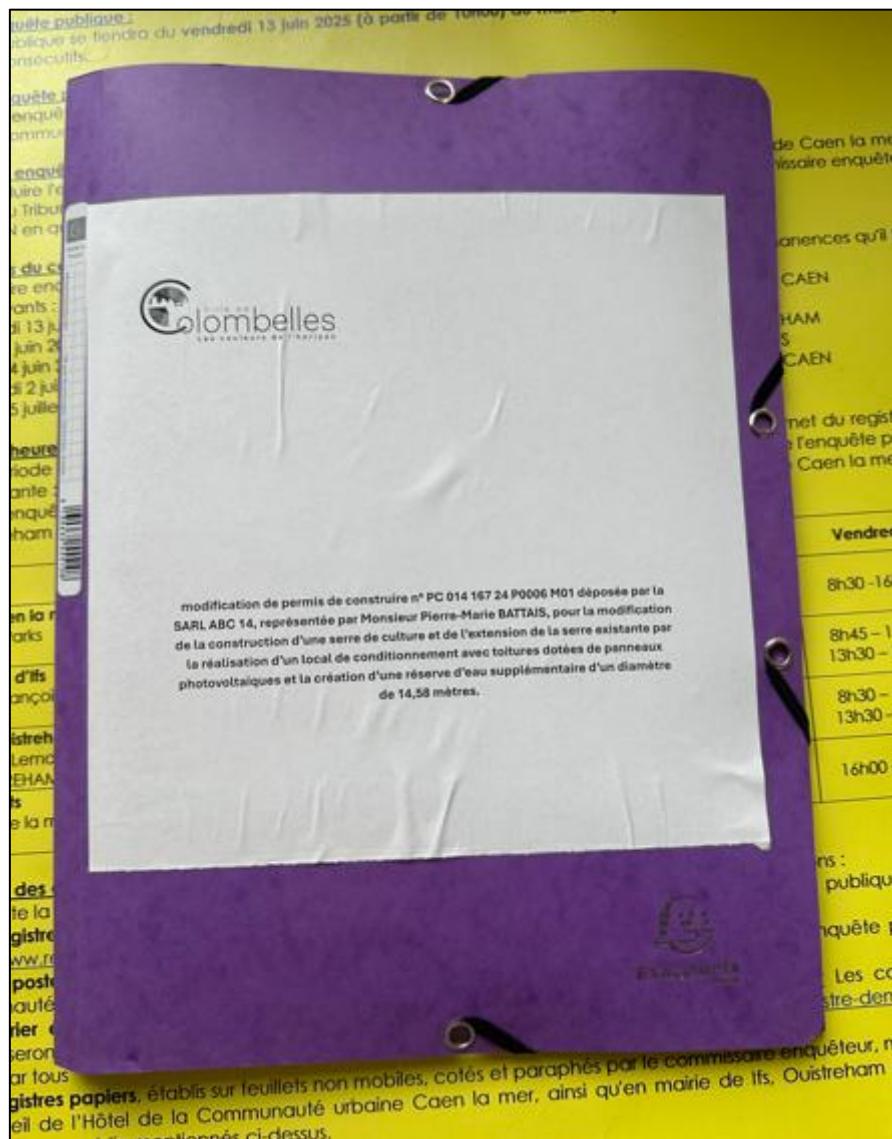
- ◆ En ligne : [www.colombelles.fr](http://www.colombelles.fr)
- ◆ À la mairie (version papier, à l'accueil)
- ◆ Par mail : [urbanisme@colombelles.fr](mailto:urbanisme@colombelles.fr)

 Toutes les infos  <https://tinyurl.com/2tc7p6jh>

#Colombelles #cuverville #PPVE



Exemplaire du dossier de permis de construire mis à disposition à l'accueil de l'Hôtel de Ville de Colombelles – le 18 juillet 2025 :

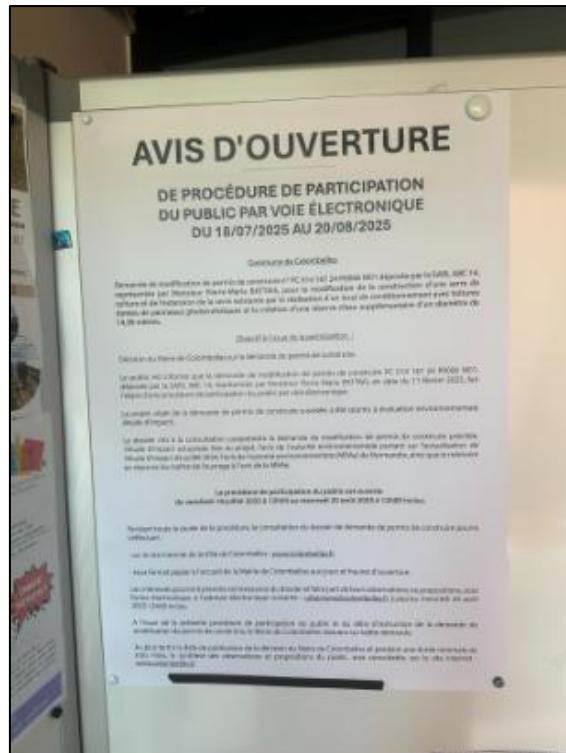


Un avis informant le public de l'organisation de cette participation a été affiché en mairie de Colombelles à partir du mardi 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Affichage sur le panneau extérieur de la Mairie – affichage légal réalisé le mardi 1<sup>er</sup> juillet 2025 :



Affichage sur le panneau intérieur de la Mairie de Colombelles – affichage légal réalisé le mardi 1<sup>er</sup> juillet 2025 :



Un avis informant le public de l'organisation de cette participation a été affiché en mairie de Cuverville à partir du mardi 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Affichage sur le panneau extérieur de la Mairie de Cuverville – affichage légal réalisé le mardi 1<sup>er</sup> juillet 2025 :



Un avis informant le public de l'organisation de cette participation a été affiché sur le site du projet en date du mercredi 9 juillet 2025.



En vertu des articles du Code de l'environnement, le dossier de permis de construire comprenant l'étude d'impact, les avis des services consultés dans le cadre du permis de construire, l'avis délibéré de l'autorité environnementale ont donc été mis en ligne.

Pendant toute la durée de la participation, le public a pu prendre connaissance du dossier soit par voie électronique sur le site Internet de la ville ([www.colombelles.fr](http://www.colombelles.fr)), soit sur support papier au service urbanisme de la mairie de Colombelles, Place François Mitterrand – 14460 COLOMBELLES, aux jours et horaires d'ouverture du service public, en dehors des jours fériés.

Pendant toute la durée de la période de mise à disposition, le public a pu faire part de ses observations et propositions à l'adresse suivante : [urbanisme@colombelles.fr](mailto:urbanisme@colombelles.fr).

## IV – Synthèse des contributions

Lors de cette participation, aucune contribution n'a été faite dans le registre d'observations disponible en Mairie de Colombelles ou sur l'adresse électronique dédiée. De plus, aucune contribution n'a par ailleurs été déposée dans le registre d'observations disponible en Mairie de Cuverville.

## V – Modalités de mise à disposition de ce bilan

Les modalités de mise à disposition de ce bilan respecteront la réglementation prévue.

### La réglementation :

L'article L123-19-1 II du Code de l'environnement dispose que :

*« Le projet de décision ne peut être définitivement adopté avant l'expiration d'un délai permettant la prise en considération des observations et propositions déposées par le public et la rédaction d'une synthèse de ces observations et propositions. Sauf en cas d'absence d'observations et propositions, ce délai ne peut être inférieur à quatre jours à compter de la date de la clôture de la consultation.*

*Dans le cas où la consultation d'un organisme consultatif comportant des représentants des catégories de personnes concernées par la décision en cause est obligatoire et lorsque celle-ci intervient après la consultation du public, la synthèse des observations et propositions du public lui est transmise préalablement à son avis.*

*Au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée minimale de trois mois, l'autorité administrative qui a pris la décision rend public, par voie électronique, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision. »*

### Bilan de la mise à disposition :

La présente synthèse sera mise en ligne sur le site Internet de la ville [www.colombelles.fr](http://www.colombelles.fr) pour une durée minimale de trois mois, à compter de la date de publication de la décision.

## V – Conclusion

Au terme de la procédure de participation du public par voie électronique, il ressort que le dossier a été régulièrement porté à la connaissance du public et que les modalités de consultation prévues par les textes ont été respectées.

L'absence d'observations ou de contributions traduit l'absence de préoccupations particulières du public à l'égard de ce projet de modification. Elle peut également s'expliquer par le caractère limité de la modification du permis de construire initial, laquelle ne semble pas de nature à susciter de réserves ou d'oppositions.

Dans ces conditions, la concertation n'a révélé aucun élément de nature à remettre en cause la poursuite de l'instruction du dossier.

Le présent bilan conclut donc que la participation du public par voie électronique a rempli son objet et qu'aucun obstacle n'est soulevé quant à la délivrance du permis de construire modificatif.

## ANNEXES

Annexe 1 : Arrêté de Monsieur le Maire portant ouverture de la procédure de participation par voie électronique du 18 juin 2025

DEPARTEMENT DU CALVADOS  
COMMUNE DE COLOMBELLES

Arrêté n° 25.06.10

### ARRÊTÉ MUNICIPAL

portant avis d'ouverture de la procédure de participation du public par voie électronique  
sur un projet de modification de construction d'une serre de culture et d'extension de la serre  
existante sur un terrain situé 5 rue du Four à Chaux, à COLOMBELLES (14460)

Le Maire de la Commune de COLOMBELLES,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU le Code de l'Urbanisme ;  
VU le Code de l'Environnement, et notamment les articles L.123-19 et R.123-46-1 ;  
VU le dossier d'étude d'impact portant sur le projet, porté par la SARL ABC14, consistant en la  
modification de la construction d'une serre de culture et de l'extension de la serre existante par la  
réalisation d'un local de conditionnement avec toitures dotées de panneaux photovoltaïques et la  
création d'une réserve d'eau supplémentaire d'un diamètre de 14,58 mètres.  
VU la demande de permis de construire n° PC 014 167 24 P0006 déposée en Mairie par voie  
dématérialisée le 07 juin 2024, et accordée avec prescriptions le 25 novembre 2024 ;  
VU l'avis en date du 08 août 2024 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe)  
de Normandie sur le projet de construction ;  
VU la demande de modification de permis de construire n° PC 014 167 24 P0006 M01 déposée  
en Mairie par voie dématérialisée le 11 février 2025 ;  
VU l'avis en date du 02 avril 2025 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de  
Normandie sur la nécessité d'actualiser l'étude d'impact de juillet 2024 suite à sa consultation  
pour les modifications apportées au projet initial ;  
VU l'avis en date du 17 juin 2025 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de  
Normandie sur le projet de modification de la construction ;  
VU les pièces du dossier mises à disposition ;

Considérant que le projet susvisé a fait l'objet d'une étude d'impact ainsi que d'un avis de la Mission Régionale  
d'Autorité environnementale (MRAe) de Normandie, qui doit faire l'objet d'une procédure de participation du public  
par voie électronique selon les dispositions prévues aux articles L.123-19 du Code de l'Environnement et suivants ;

Considérant que, pour une information optimale du public, la mise à disposition par voie électronique du dossier  
sera complétée par une mise à disposition papier du dossier en Mairie de Colombelles – accueil de la Mairie – place  
François Mitterrand – à Colombelles (14460), et en Mairie de Cuverville – accueil de la Mairie – place André  
Schoeffler – à Cuverville (14840).

### ARRÊTE

**Article 1 :** Le dossier de demande de modification n°1 du permis de construire en cours d'instruction, le dossier de  
l'étude d'impact actualisée, l'avis du 02 avril 2025 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de  
Normandie portant sur l'actualisation de l'étude d'impact de juillet 2024, l'avis du 17 juin 2025 de la Mission  
Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de Normandie, ainsi que le mémoire en réponse du maître de  
l'ouvrage à l'avis de la MRAe portant sur le projet porté par la SARL ABC 14, consistant en la  
modification de la construction d'une serre de culture et de l'extension de la serre existante par la réalisation d'un  
local de conditionnement avec toitures dotées de panneaux photovoltaïques et la création d'une réserve d'eau  
supplémentaire d'un diamètre de 14,58 mètres, seront mis à disposition du public du 18 juillet 2025 à 12h00 au  
20 août 2025 à 12h00 inclus.

En tant que maître d'ouvrage de l'opération, la société ABC14, dont le siège est situé 5 rue du Four à Chaux, à  
COLOMBELLES (14460), est la personne morale responsable du projet.

**Article 2 :** Le dossier de demande de modification n°1 de permis de construire en cours d'instruction, le dossier de  
l'étude d'impact actualisée, l'avis du 02 avril 2025 de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe)  
de Normandie portant sur l'actualisation de l'étude d'impact de juillet 2024, l'avis du 17 juin 2025 de la Mission  
Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de Normandie, ainsi que le mémoire en réponse du maître de  
l'ouvrage à l'avis de la MRAe portant sur le projet porté par la SARL ABC 14 seront mis à disposition du public durant  
cette période : du 18 juillet 2025 à 12h00 au 20 août 2025 à 12h00 inclus.

- Par voie électronique à l'adresse suivante : [www.colombelles.fr](http://www.colombelles.fr)

Le public pourra déposer électroniquement ses observations à l'adresse : [urbanisme@colombelles.fr](mailto:urbanisme@colombelles.fr) .

- En l'Hôtel de Ville – accueil de la Mairie – place François Mitterrand – à Colombelles (14460). Le public pourra prendre connaissance du dossier mis à disposition du public du lundi au vendredi sur les horaires d'ouverture au public.

**Article 3 :** Quinze jours au moins avant l'ouverture de la mise à disposition, un avis portant les indications contenues dans le présent arrêté devra être porté à la connaissance du public par Monsieur le Maire de la Ville de Colombelles, aux frais du maître d'ouvrage la SARL ABC 14. Cet avis sera affiché sur les panneaux administratifs de la ville de Colombelles, sur l'emplacement du projet et sera publié sur le site internet de la ville : [www.colombelles.fr](http://www.colombelles.fr)

En outre, dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf impossibilité matérielle justifiée, le responsable du projet procéde à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

L'accomplissement de ces formalités sera certifié par Monsieur le Maire de Colombelles.

**Article 4 :** A l'issue de la phase de mise à disposition close le 20 août 2025 à 12h00, une synthèse et un bilan des observations seront élaborés.

**Article 5 :** La décision relative au permis de construire n° PC 014 167 24 P0006 M01 sera prise par Monsieur le Maire de Colombelles. Sauf en cas d'absence d'observations, le délai dans lequel la décision sera prise ne pourra être inférieur à 4 jours à compter de la date de clôture de la consultation.

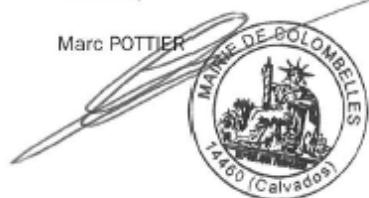
**Article 6 :** Le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié pour information au pétitionnaire du permis de construire cité à l'article 1 du présent arrêté.

**Article 7 :** Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés et publié.

**Article 8 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé-recours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Colombelles, le 18 juin 2025  
Le Maire,

Marc POTTIER



## Annexe 2 : Annonces légales

## Annonces judiciaires et légales

LIBERTÉ  
JEUDI 26 JUIN 2025  
actu.fr/liberte-caen

58

## Avis administratif

7412188607 - AA

## Commune de COLOMBELLES

Demande de modification de permis de construire n° PC 014 167 24 P0006 M01 déposée par la SARL ABC 14, représentée par M. Pierre-Marie BATTAIL, pour la modification de la construction d'une serre de culture et de l'extension de la serre existante par la réalisation d'un local de conditionnement avec toitures dotées de panneaux photovoltaïques et la création d'une réserve d'eau supplémentaire d'un diamètre de 14,50 mètres

**AVIS D'OUVERTURE DE PROCÉDURE  
DE PARTICIPATION DU PUBLIC  
PAR VOIE ELECTRONIQUE**  
DU 18 JUILLET 2025 AU 20 AOÛT 2025

Objectif à l'issue de la participation :  
Décision du maire de Colombelles sur la demande de permis de construire.  
Le public est informé que la demande de modification de permis de construire n° 014 167 24 P0006 M01, déposée par la SARL ABC 14, représentée par M. Pierre-Marie BATTAIL, en date du 11 février 2025, fait l'objet d'une procédure de participation du public par voie électronique.

Le projet, objet de la demande de permis de construire susvisée, a été soumis à évaluation environnementale (étude d'impact).

Le dossier mis à la consultation comprend la demande de modification de permis de construire précisée, l'étude d'impact actualisée liée au projet, l'avis de l'autorité environnementale portant sur l'actualisation de l'étude d'impact de juillet 2024, l'avis de l'autorité environnementale (MRAe) de Normandie, ainsi que la mémoré en réponse du maire de l'ouvrage à l'avis de la MRAe.

La procédure de participation du public est ouverte du vendredi 18 juillet 2025 à 12 h 00 au mercredi 20 août 2025 à 12 h 00 inclus.

Pendant toute la durée de la procédure, la consultation du dossier de demande de permis de construire pourra se effectuer :

- sur le site Internet de la ville de Colombelles : [www.colombelles.fr](http://www.colombelles.fr)
- sous format papier à l'accueil de la mairie de Colombelles aux jours et heures d'ouverture.

Les intéressés pourront prendre connaissance du dossier et faire part de leurs observations ou propositions, sous forme électronique, à l'adresse électronique suivante : [urbanisme@colombelles.fr](mailto:urbanisme@colombelles.fr) jusqu'au mercredi 20 août 2025 12 h 00 inclus.

À l'issue de la présente procédure de participation du public et du délai d'instruction de la demande de modification de permis de construire, le maire de Colombelles statuera sur ladite demande.

Au plus tard à la date de publication de la décision du maire de Colombelles et pendant une durée minimale de trois mois, la synthèse des observations et propositions du public, sera consultable, sur le site Internet : [www.colombelles.fr](http://www.colombelles.fr)

## Ventes

**Pascal HERSENT**  
Commissaire de Justice à FALAISE  
[www.hersent-falaise.fr](http://www.hersent-falaise.fr)

**VENTE SUR SAISIE**

A CROISILLES, 5 Venelle des Cours

**Le JEUDI 26 JUIN 2025****14 H 30**

Au détail et par lots : contenu d'une maison d'habitation et d'un garage

Enlèvement immédiat

A FALAISE,  
Cté du Stade et rue de la Caserne**Le VENDREDI 27 JUIN 2025****14 H**

Matériel et outillage pour création de piscines, électroportatif, remorque double essieu

2007, NISSAN PRIMASTAR de 2022, tracteur JOHN DEERE avec épandeur et paupier, RENAULT TRAHC DCI 115 de 11/2001, Moto électrique EFUN de 02/2020

Détail et clichés sur site

**Réglis BAILLEUL**  
**Agnès NENTAS**

Commissaires-priseurs associés  
14, boulevard Eindhoven

14400 BAYEUX

Tél. 02 31 92 04 47

Fax 02 31 92 21 27

Email : [bayeuxenchères@orange.fr](mailto:bayeuxenchères@orange.fr)**VENTES AUX ENCHÈRES  
PUBLIQUES****VENDREDI 4 JUILLET À 10H**

Impasse des Goelands

14520 PORT EN BESSIN

Suite 11 : matériel de poissonnerie : tables de travail, balance MARQUES, caisse, 2 vitrines réfrigérées, plonge, emballage...

Expo : le 4 de 9h30 à 10h.

**SAMEDI 5 JUILLET À 10H30**

à la salle des ventes

14 Bd Eindhoven

14400 BAYEUX

Vente de véhicules :

FORD TRANSIT 2019 (150 000 KM), RENAULT Scénic 2004 (non roulant).

NISSAN CAP STAR 2008 (non roulant), CITROËN BERLINGO 2021 TRACTEUR DEUTZ FAHR MX 2018 (4600 heures)

Expo : le 5 de 9h30 à 10h30.

**A 14 H15**vente sur place suite  
cessation d'activité : atelier  
de menuiserie à BENOUVILLE  
(adresse communiquée  
ultérieurement)Dégaufrageuse-raboteuse 1979,  
ponceuse longue bande, serre joints,  
servantes, compresseurs, couple TEC-  
NOMAX, scie à ruban, scie à format  
SCM 1996, système d'aspiration, scie  
circulaire MAPELL, chutes de bûts...

Expo : le 5 de 13h30 à 14h.

**HOTEL DES VENTES DE CAEN****SELARL SOLENE LAINÉ**

Commissaire Priseur judiciaire

13, Route de Trouville 14000 CAEN

Tél 02 31 86 08 13

**Jeudi 3 Juillet 2025 à 9H30**Liquidation judiciaire d'une société de menuiserie  
(dans le secteur de 14000 CAEN  
(adresse le matin de la vente sur Interenchères)**OUTILLAGE, MATERIEL PROFESSIONNEL**

Outilage : Plusieurs machines électroportatives dont perforateur, affleureuse, ponceuse, visseuse, disqueuse DEWALT FESTOOL MAKITA, Aspirateur FESTOOL, Compresseur MICHELIN, Echelles, Escabeau, Diable, Niveau laser, scie sur table MAFELL, Servante sur roulettes avec nombreux outils à main etc... Stock de quipacalier le et consommable

Ainsi que mobilier de bureau, établi, aspirateur PHILIPS, Téléphone portable, Imprimante etc...

Vente uniquement en présentiel

Visite de 9h à 9h30. Enlèvement immédiat. Paiement au comptant  
TVA récupérable

Toutes les photos sur [www.interenchères.com/14001](http://www.interenchères.com/14001)**Votre publicité  
dans**

**liberté**  
Le Bonheur à Vous

Contactez-nous  
dès maintenant au  
**02 31 47 73 94**

**actu.fr**

**HOTEL DES VENTES DE CAEN****SELARL SOLENE LAINÉ**

Commissaire Priseur judiciaire

13, Route de Trouville 14000 CAEN

Tél 02 31 86 08 13

**Vendredi 4 Juillet 2025 à 14H30**Liquidation judiciaire d'une société de vente de mobilier  
(adresse dévoilée le matin de la vente sur [www.interenchères.com](http://www.interenchères.com))

MOBILIER DE BUREAU, RACKS LOURDS, CHARIOT ELEVATEUR  
Important mobilier de bureau : Tables, chaises, fauteuils, armoires etc...  
Plusieurs sections de rack, joud porteur et étagères de stockage en métal

Chariot élévateur FIAT triple mât modèle F31 15N, 1993 (freins HS)  
Outilage : outils à main, machines électroportatives, transpalette

Informatique : ordinateurs, écrans etc...

Aérotrempe SOVOLOR DS 151

Vente uniquement en présentiel

Visite de 14h à 14h30. Enlèvement immédiat. Paiement au comptant  
TVA récupérable

Toutes les photos sur [www.interenchères.com/14001](http://www.interenchères.com/14001)

Synthèse consultation PPVE – PC 014 167 24 P0006 M01

Page 21 / 24

## Judiciaires et légales

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : [centredesmarches.com](http://centredesmarches.com)

Pour faire paraître une annonce légale : [www.medialex.fr](http://www.medialex.fr)

Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) - e-mail : [publicite@centredesmarches.com](mailto:publicite@centredesmarches.com) - [www.medialex.fr](http://www.medialex.fr)

Tarif de référence stipulé dans Arrêté ministériel du 14 décembre 2013, soit 0,183 € HT le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2013-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, [www.annonces-legales.fr](http://www.annonces-legales.fr).

### Marchés publics

Procédure adaptée

#### Commune de Clécy

Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un espace socioculturel et touristique

#### PROCÉDURE ADAPTÉE RESTREINTE

**Section 1 : Identification de l'acheteur :** Nom et prénom de l'acheteur : commune de Clécy. Numéro national d'identification : 916110162900010. Ville : Clécy. Code postal : 14730.

**Groupement de commande :** non.

**Section 2 : communication** : Moyen d'assurer la sécurité des documents de la consultation : lien URL vers le profil d'acheteur : [www.annonces-legales.fr](http://www.annonces-legales.fr)

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : oui.

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.

Nom du contact : Romain Ferrat.

Adresse mail du contact : [mail@clécywanadoo.fr](mailto:mail@clécywanadoo.fr)

Número de teléfono del contacto : 02 31 69 71 47.

**Section 3 : procédure :**

Type de procédure : procédure adaptée restreinte.

Conditions de participation : aptitude à exercer l'activité professionnelle : voir RC.

Technique d'achat : sans objectif.

Date limite de dépôt des offres : 21 juillet 2025 à 12 h 00.

Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.

Réduction du nombre de candidat : oui.

Nombre maximum de candidats : 3.

Créées de sécurité des candidats admis à présenter une offre : communication sur la sécurité des candidats admis à présenter une offre : moyens matériels et humains pertinents pour assurer la prestation.

Références de projets choisis en raison de leur pertinence au regard de l'objet du marché : oui.

**Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre intitiale) :** oui.

L'acheteur exige la présentation de variantes : non.

**Créées d'assurance :**

- la pertinence de la réponse au programme : 40 %.

- la capacité à traduire les intentions du maître d'ouvrage par une illustration conceptuelle : 15 %.

- la pertinence de la démarche intellectuelle : 15 %.

- les capacités techniques et financières : 30 %.

**Section 4 : identification du marché :**

Intrôle du marché : mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un espace socioculturel et touristique à Clécy.

Code NAF : 701000-3.

Type de marché : services.

Lieu principal d'exécution du marché : commune de Clécy, ancienne école maternelle.

Durée du marché (en mois) : 84.

Consultation à tranches : oui.

La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : non.

**Section 5 : lots :**

Créées de sécurité des candidats admis à présenter une offre : communication sur la sécurité des candidats admis à présenter une offre : moyens matériels et humains pertinents pour assurer la prestation.

Références de projets choisis en raison de leur pertinence au regard de l'objet du marché : oui.

**Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre intitiale) :** oui.

L'acheteur exige la présentation de variantes : non.

**Créées d'assurance :**

- la pertinence de la réponse au programme : 40 %.

- la capacité à traduire les intentions du maître d'ouvrage par une illustration conceptuelle : 15 %.

- la pertinence de la démarche intellectuelle : 15 %.

- les capacités techniques et financières : 30 %.

**Section 6 : identification du marché :**

Intrôle du marché : mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un espace socioculturel et touristique à Clécy.

Code NAF : 701000-3.

Type de marché : services.

Lieu principal d'exécution du marché : commune de Clécy, ancienne école maternelle.

Durée du marché (en mois) : 84.

Consultation à tranches : oui.

La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : non.

**Section 7 : lots :**

Créées de sécurité des candidats admis à présenter une offre : communication sur la sécurité des candidats admis à présenter une offre : moyens matériels et humains pertinents pour assurer la prestation.

Références de projets choisis en raison de leur pertinence au regard de l'objet du marché : oui.

**Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre intitiale) :** oui.

L'acheteur exige la présentation de variantes : non.

**Créées d'assurance :**

- la pertinence de la réponse au programme : 40 %.

- la capacité à traduire les intentions du maître d'ouvrage par une illustration conceptuelle : 15 %.

- la pertinence de la démarche intellectuelle : 15 %.

- les capacités techniques et financières : 30 %.

**Section 8 : identification du marché :**

Intrôle du marché : mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un espace socioculturel et touristique à Clécy.

Code NAF : 701000-3.

Type de marché : services.

Lieu principal d'exécution du marché : commune de Clécy, ancienne école maternelle.

Durée du marché (en mois) : 84.

Consultation à tranches : oui.

La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : non.

**Section 9 : lots :**

Créées de sécurité des candidats admis à présenter une offre : communication sur la sécurité des candidats admis à présenter une offre : moyens matériels et humains pertinents pour assurer la prestation.

Références de projets choisis en raison de leur pertinence au regard de l'objet du marché : oui.

**Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre intitiale) :** oui.

L'acheteur exige la présentation de variantes : non.

**Créées d'assurance :**

- la pertinence de la réponse au programme : 40 %.

- la capacité à traduire les intentions du maître d'ouvrage par une illustration conceptuelle : 15 %.

- la pertinence de la démarche intellectuelle : 15 %.

- les capacités techniques et financières : 30 %.

**Section 10 : lots :**

Créées de sécurité des candidats admis à présenter une offre : communication sur la sécurité des candidats admis à présenter une offre : moyens matériels et humains pertinents pour assurer la prestation.

Références de projets choisis en raison de leur pertinence au regard de l'objet du marché : oui.

**Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre intitiale) :** oui.

L'acheteur exige la présentation de variantes : non.

**Créées d'assurance :**

- la pertinence de la réponse au programme : 40 %.

- la capacité à traduire les intentions du maître d'ouvrage par une illustration conceptuelle : 15 %.

- la pertinence de la démarche intellectuelle : 15 %.

- les capacités techniques et financières : 30 %.

**Section 11 : lots :**

Créées de sécurité des candidats admis à présenter une offre : communication sur la sécurité des candidats admis à présenter une offre : moyens matériels et humains pertinents pour assurer la prestation.

Références de projets choisis en raison de leur pertinence au regard de l'objet du marché : oui.

**Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre intitiale) :** oui.

L'acheteur exige la présentation de variantes : non.

**Créées d'assurance :**

- la pertinence de la réponse au programme : 40 %.

- la capacité à traduire les intentions du maître d'ouvrage par une illustration conceptuelle : 15 %.

- la pertinence de la démarche intellectuelle : 15 %.

- les capacités techniques et financières : 30 %.

**Section 12 : lots :**

Créées de sécurité des candidats admis à présenter une offre : communication sur la sécurité des candidats admis à présenter une offre : moyens matériels et humains pertinents pour assurer la prestation.

Références de projets choisis en raison de leur pertinence au regard de l'objet du marché : oui.

**Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre intitiale) :** oui.

L'acheteur exige la présentation de variantes : non.

**Créées d'assurance :**

- la pertinence de la réponse au programme : 40 %.

- la capacité à traduire les intentions du maître d'ouvrage par une illustration conceptuelle : 15 %.

- la pertinence de la démarche intellectuelle : 15 %.

- les capacités techniques et financières : 30 %.

**Section 13 : lots :**

Créées de sécurité des candidats admis à présenter une offre : communication sur la sécurité des candidats admis à présenter une offre : moyens matériels et humains pertinents pour assurer la prestation.

Références de projets choisis en raison de leur pertinence au regard de l'objet du marché : oui.

**Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre intitiale) :** oui.

L'acheteur exige la présentation de variantes : non.

**Créées d'assurance :**

- la pertinence de la réponse au programme : 40 %.

- la capacité à traduire les intentions du maître d'ouvrage par une illustration conceptuelle : 15 %.

- la pertinence de la démarche intellectuelle : 15 %.

- les capacités techniques et financières : 30 %.

**Section 14 : lots :**

Créées de sécurité des candidats admis à présenter une offre : communication sur la sécurité des candidats admis à présenter une offre : moyens matériels et humains pertinents pour assurer la prestation.

Références de projets choisis en raison de leur pertinence au regard de l'objet du marché : oui.

**Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre intitiale) :** oui.

L'acheteur exige la présentation de variantes : non.

**Créées d'assurance :**

- la pertinence de la réponse au programme : 40 %.

- la capacité à traduire les intentions du maître d'ouvrage par une illustration conceptuelle : 15 %.

- la pertinence de la démarche intellectuelle : 15 %.

- les capacités techniques et financières : 30 %.

**Section 15 : lots :**

Créées de sécurité des candidats admis à présenter une offre : communication sur la sécurité des candidats admis à présenter une offre : moyens matériels et humains pertinents pour assurer la prestation.

Références de projets choisis en raison de leur pertinence au regard de l'objet du marché : oui.

**Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre intitiale) :** oui.

L'acheteur exige la présentation de variantes : non.

**Créées d'assurance :**

- la pertinence de la réponse au programme : 40 %.

- la capacité à traduire les intentions du maître d'ouvrage par une illustration conceptuelle : 15 %.

- la pertinence de la démarche intellectuelle : 15 %.

- les capacités techniques et financières : 30 %.

**Section 16 : lots :**

Créées de sécurité des candidats admis à présenter une offre : communication sur la sécurité des candidats admis à présenter une offre : moyens matériels et humains pertinents pour assurer la prestation.

Références de projets choisis en raison de leur pertinence au regard de l'objet du marché : oui.

**Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre intitiale) :** oui.

L'acheteur exige la présentation de variantes : non.

**Créées d'assurance :**

- la pertinence de la réponse au programme : 40 %.

- la capacité à traduire les intentions du maître d'ouvrage par une illustration conceptuelle : 15 %.

- la pertinence de la démarche intellectuelle : 15 %.

- les capacités techniques et financières : 30 %.

**Section 17 : lots :**

Créées de sécurité des candidats admis à présenter une offre : communication sur la sécurité des candidats admis à présenter une offre : moyens matériels et humains pertinents pour assurer la prestation.

Références de projets choisis en raison de leur pertinence au regard de l'objet du marché : oui.

**Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre intitiale) :** oui.

L'acheteur exige la présentation de variantes : non.

**Créées d'assurance :**

- la pertinence de la réponse au programme : 40 %.

- la capacité à traduire les intentions du maître d'ouvrage par une illustration conceptuelle : 15 %.

- la pertinence de la démarche intellectuelle : 15 %.

- les capacités techniques et financières : 30 %.

**Section 18 : lots :**

Créées de sécurité des candidats admis à présenter une offre : communication sur la sécurité des candidats admis à présenter une offre : moyens matériels et humains pertinents pour assurer la prestation.

Références de projets choisis en raison de leur pertinence au regard de l'objet du marché : oui.

**Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre intitiale) :** oui.

L'acheteur exige la présentation de variantes : non.

**Créées d'assurance :**

- la pertinence de la réponse au programme : 40 %.

- la capacité à traduire les intentions du maître d'ouvrage par une illustration conceptuelle : 15 %.

- la pertinence de la démarche intellectuelle : 15 %.

- les capacités techniques et financières : 30 %.

**Section 19 : lots :**

Créées de sécurité des candidats admis à présenter une offre : communication sur la sécurité des candidats admis à présenter une offre : moyens matériels et humains pertinents pour assurer la prestation.

Références de projets choisis en raison de leur pertinence au regard de l'objet du marché : oui.

**Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre intitiale) :** oui.

L'acheteur exige la présentation de variantes : non.

**Créées d'assurance :**

- la pertinence de la réponse au programme : 40 %.

- la capacité à traduire les intentions du maître d'ouvrage par une illustration conceptuelle : 15 %.

- la pertinence de la démarche intellectuelle : 15 %.

- les capacités techniques et financières : 30 %.

**Section 20 : lots :**

Créées de sécurité des candidats admis à présenter une offre : communication sur la sécurité des candidats admis à présenter une offre : moyens matériels et humains pertinents pour assurer la prestation.

Références de projets choisis en raison de leur pertinence au regard de l'objet du marché : oui.

**Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre intitiale) :** oui.

L'acheteur exige la présentation de variantes : non.

**Créées d'assurance :**

- la pertinence de la réponse au programme : 40 %.

- la capacité à traduire les intentions du maître d'ouvrage par une illustration conceptuelle : 15 %.

- la pertinence de la démarche intellectuelle : 15 %.

- les capacités techniques et financières : 30 %.

**Section 21 : lots :**

Créées de sécurité des candidats admis à présenter une offre : communication sur la sécurité des candidats admis à présenter une offre : moyens matériels et humains pertinents pour assurer la prestation.

Références de projets

Annexe 3 : Certificat d'affichage de la Mairie de Cuverville

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné(e) Mme Catherine AUBERT

Maire de la Commune de Cuverville

Certifie avoir fait procéder du 18/07/2025 au 20/08/2025 à l'affichage de l'avis de consultation par voie électronique du public concernant la demande de permis de construire n° PC 014 167 24 P0006 M01 pour un projet de modification de la construction d'une serre de culture et de l'extension de la serre existante par la réalisation d'un local de conditionnement avec toitures dotées de panneaux photovoltaïques et la création d'une réserve d'eau supplémentaire d'un diamètre de 14,58 mètres, sur un terrain situé 5 rue du Four à Chaux, à COLOMBELLES (14460).

Fait à Cuverville

Le 08/08/2025



Certificat à retourner à :

Mairie de Colombelles  
DAUDT – Service urbanisme  
Place François Mitterrand  
14460 COLOMBELLES

Annexe 4 : Observations déposées dans le registre de l'Hôtel de Ville de Colombelles

Néant.

Annexe 5 : Observations déposées dans le registre de l'Hôtel de Ville de Cuverville

Néant.